



MANIFESTE

**pour une scolarisation
effective de tous les enfants**

PANEL

94

**ENFANTS
DE 3 À 18 ANS**

ADAPEI des Hautes-Pyrénées

5 Av. du Maréchal Foch
65100 Lourdes
0562423636

ÉDITÉ

05.08.2022

ÉDITO



En France, tous les enfants sont supposés avoir le droit d'aller à l'école.

Mais dans les faits, la réalité est toute autre. De nombreux enfants en situation de handicap sont confrontés à des conditions de scolarisation inadaptée à leurs besoins, à leurs envies, ainsi qu'à la spécificité de leur handicap. Certains ont un « bout » de solution. D'autres sont en attente de solutions de dernière minute, en école spécialisée ou dans leur école de quartier. Nombre d'entre eux ne bénéficient pas de solutions de scolarisation pleines et entières.

L'éducation ne peut pas et ne doit pas être une simple promesse ; avoir un handicap ne peut et ne doit pas être une source d'exclusion du système éducatif. C'est à l'école de se transformer, de s'adapter, pour pouvoir accompagner chaque enfant. Par ce manifeste, l'Unapei évalue les avancées et les grands chantiers à mener sur les territoires pour que les enfants cessent d'être privés de leur droit fondamental à l'éducation.

En forçant la prise de conscience, l'Unapei veut, plus que tout, mobiliser toutes les forces-vives de notre pays - élus, décideurs publics, professionnels de l'Education nationale, professionnels du médico-social pour qu'ensemble nous puissions œuvrer et instaurer des solutions adéquates pour chaque enfant. **Les priver de l'école, c'est les priver d'une part essentielle de leur enfance et de leur vie. Et ils n'ont pas le temps d'attendre pour vivre leur vie d'enfant !**

Luc GATEAU, Président de l'UNAPEI

La loi dit : «Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers».

MENSONGE ! Trop d'enfants n'ont pas accès à l'école de la république de par leur handicap trop complexe. Arrêtons de faire croire que tout est mis en œuvre pour réussir cette inclusion au sein de nos écoles. Ouvrir des unités pour les enfants autistes n'est pas suffisant, et les autres ? Arrêtons de ségréger ces enfants de par leurs différences. Allons plus loin et qu'enfin tous les acteurs se mettent autour de la table pour construire ensemble l'école de demain pour TOUS !



Evelyne Lucotte-Rougier, Présidente

PANEL

94

ENFANTS
DE 3 À 18 ANS

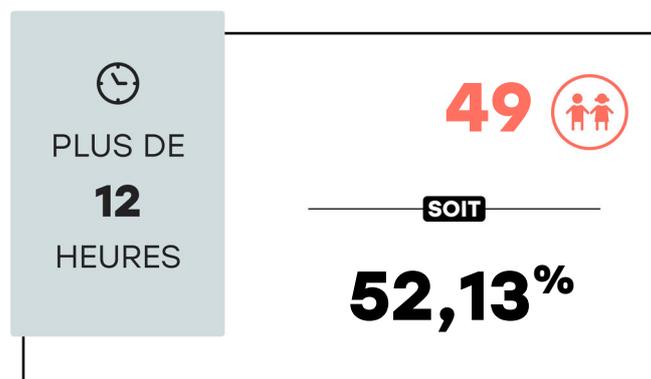
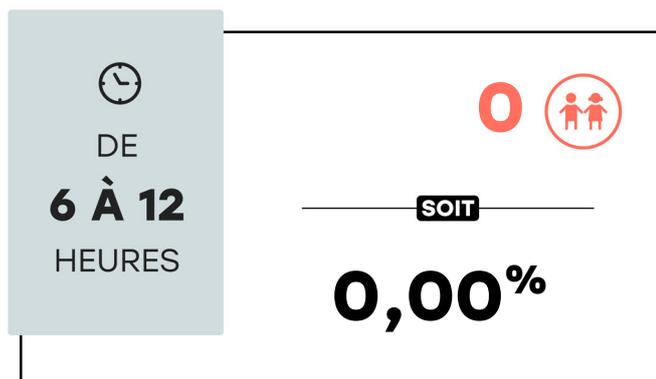
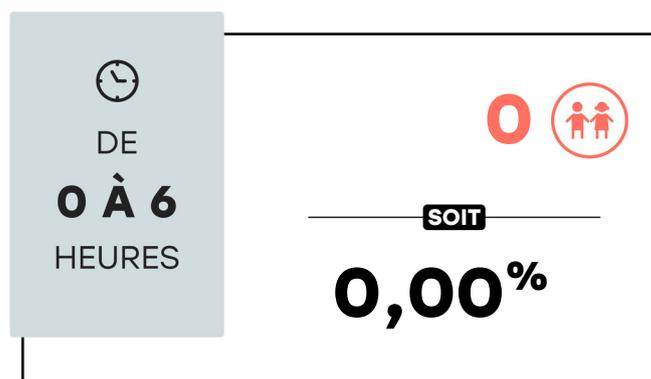
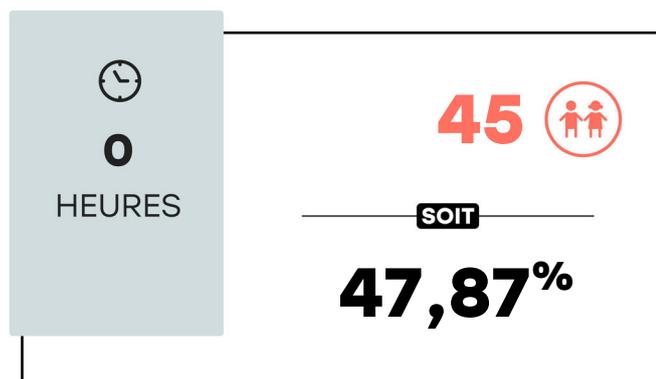
LÉGENDE



Enfants



HEURES DE SCOLARISATION PAR SEMAINE



“ Eva aura 9 ans en fin d’année, n’a jamais été scolarisée. En attente d’IME (Institut médico-éducatif) depuis 2016. Les années passent, les espoirs se réduisent. Les chances pour Eva diminuent. La France, le pays des droits pour tous, l’éducation, l’instruction et l’inclusion sont juste une utopie. ”

Source : marentree.org

LÉGENDE



Enfants



Enseignants

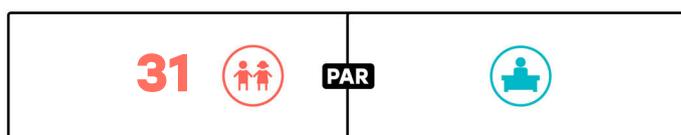


Outils de suivi de scolarisation



NOMBRE ET QUALIFICATION DES ENSEIGNANTS

Enseignants

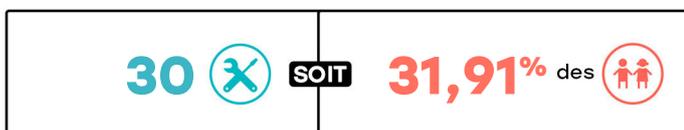


Dont enseignants spécialisés

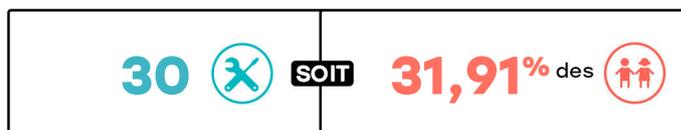


SUIVI DE LA SCOLARISATION

Pourcentage d'élèves ayant fait l'objet d'une réunion d'ESS (Equipe de suivi de scolarisation)



Pourcentage d'élèves ayant bénéficié d'un GEVASco (Guide d'évaluation scolaire)



PANEL

94

ENFANTS
DE 3 À 18 ANS

LÉGENDE



Enfants

NOMBRE D'ENFANTS AYANT UN TEMPS DE PRÉSENCE À L'ÉCOLE ORDINAIRE

(au moins ½ journée par semaine)

En établissement scolaire,
centre de formation, etc.
(Hors enfants accompagnés en SESSAD)

49



SOIT

52,13%

INDICATEURS D'UNE SCOLARITÉ INCLUSIVE

Élèves inscrits
dans la « base élève »
de l'Éducation nationale

33



SOIT

35,11%

% de places de SESSAD
(Service d'éducation spéciale
et de soins à domicile) sur
les places totales

0



SOIT

0,00%

% d'élèves scolarisés en
Unités d'enseignement
externalisées ou en classes
externalisées

23



SOIT

24,47%

#JAIPASECOLE

“ Nous pallions tous les carences de l'Éducation nationale qui refuse de débloquer les moyens financiers pour rendre l'école accessible à tous, dans l'indifférence générale. Mes 2 enfants sont concernés. ”

Source : marentree.org

ABSENCE DE PLACE À L'ÉCOLE ORDINAIRE OU DANS UNE ÉCOLE SPÉCIALISÉE, ACCUEIL PAR DÉFAUT DANS UNE STRUCTURE QUI NE CONVIENT PAS OU PLUS, SCOLARISATION INADAPTÉE À LEURS BESOINS OU INEXISTANTE...

“ Malgré trois ans de combat je suis sans solution pour mon fils. J'ai frappé à toutes les portes à toutes les personnes qui faut contacter et toujours rien. ”

Source : marentree.org

Cette année encore, des enfants en situation de handicap n'accéderont pas à l'école comme les autres élèves. La France doit, enfin, rendre effectif le droit à la scolarisation pour tous les enfants en prenant en considération leurs besoins et leurs attentes particulières.

Le site internet marentree.org invite la société et les pouvoirs publics à prendre la mesure des inégalités vécues par les élèves en situation de handicap partout sur le territoire français. Grâce aux témoignages postés par tous ceux qui subissent ces situations valent tous les mots et tous les discours. Ils rendent visibles les réalités subies par ces enfants isolés du seul fait de leur handicap et de l'absence d'une prise en compte de celui-ci par le système scolaire.



**RENDEZ-VOUS SUR
MARENTREE.ORG**

pour mieux comprendre les parcours chaotiques de ces enfants, sources d'exclusion et de perte de chance.